RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
184, rue Duguesclin
69433 LYON Cedex 03
Téléphone : 04.87.63.50.00
Télécopie : 04.87.63.52.50
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

https://lyon.tribunal-administratif.fr

Lyon, le 21/07/2026

Arrivé le
22 JUIL. 2026
MAIRIE DE
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

E26000066 / 69

Monsieur le Maire
de ST-TRIVIER-sur-MOIGNANS
Mairie
01990 ST-TRIVIERS-SUR-MOIGNANS

Dossier n° : E26000066 / 69
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : les projets de modifications du plan local d'urbanisme et de mise à jour du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Michel PROTSENKO, demeurant 237, chemin du Côteau, REYRIEUX (01800) (tel : 04 78 98 34 44 ; portable : 06 10 60 85 44) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Véronique BRILLANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
le greffier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

21/07/2026

N° E26000066 /69

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

La Présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 21/07/2026

Vu enregistrée le 06/05/2026, la lettre par laquelle le Maire de SAINT-TRIVIER-sur-MOIGNANS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet les projets de modifications du plan local d'urbanisme et de mise à jour du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel PROTSENKO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Véronique BRILLANT est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de SAINT-TRIVIER-sur-MOIGNANS, à Monsieur Michel PROTSENKO et à Madame Véronique BRILLANT.

Fait à Lyon, le 21/07/2026

Pour le premier vice-président empêché,
Le président de permanence

François-Xavier Pin